



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Accueil de jour des enfants: création d'un office et désignation de sa cheffe

Le Conseil d'Etat a décidé de créer un Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Rattachée au Département des infrastructures et des ressources humaines, cette nouvelle entité stratégique sera chargée des missions découlant des articles 63 alinéa 2 et 63a de la Constitution vaudoise ainsi que de la loi sur l'accueil de jour des enfants. Le Conseil d'Etat a désigné la cheffe de l'OAJE en la personne de Patricia de Meyer, cheffe a.i. du Service de protection de la jeunesse. Elle prendra ses nouvelles fonctions le 1er septembre 2012.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation des départements suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législature, le Conseil d'Etat a décidé de créer l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Il sera doté de 8.7 ETP (équivalents temps plein) par transfert depuis le Service de protection de la jeunesse (SPJ), en charge actuellement de la mise en oeuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Pour diriger l'OAJE, le Conseil d'Etat a désigné Patricia de Meyer, cheffe a.i. du SPJ jusqu'au 31 août. Mme de Meyer possède toutes les compétences et qualités requises : titulaire d'un master en droit et d'un diplôme de hautes études européennes, elle a travaillé auprès de la Confédération avant de rejoindre l'Administration cantonale vaudoise en 1995 en qualité de juriste du SPJ. Elle a ensuite occupé la fonction de responsable de l'Unité juridique de ce service avant d'être nommée chef de service a.i. du SPJ pour une durée déterminée. Patricia de Meyer a suivi et participé au développement du cadre juridique en matière d'accueil de jour des enfants. Elle maîtrise parfaitement ce domaine et pourra ainsi conduire efficacement l'OAJE dans sa compétence en matière de régime d'autorisation et de surveillance au sens de la LAJE et de contribution au développement de la politique de l'accueil de jour.

La compétence en matière de régime d'autorisation et de surveillance au sens de la LAJE et des activités opérationnelles qui lui sont liées sera transférée, au 1er

septembre 2012, au Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH). En revanche, la politique générale de l'accueil de jour des enfants est de la compétence du DIRH dès le 1er juillet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 juillet 2012

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 00 Patricia de Meyer, cheffe a.i. du SPJ, 021 316 53 53